





## MOT DE BIENVENUE

---

---

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, demande l'adoption de l'ordre du jour.

**241-2025** Il est proposé par Frédéric Debrix, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT adopté l'ordre du jour de la présente séance tel qu'inscrit aux présentes.

Adoptée

### 2. Contrat de location d'une partie du terrain municipal lot 5 587 602 et autorisation de signatures

ATTENDU QUE la Municipalité d'Yamachiche est propriétaire d'un terrain situé dans le parc industriel ayant comme numéro de lot 5 587 602, de tout au plus 15 000 pi<sup>2</sup>, lequel peut être utilisé pour l'entreposage de véhicules et d'équipements de chantier;

ATTENDU QUE la compagnie Excavation Michel Plante inc. a manifesté son intérêt pour louer une portion de ce terrain afin d'y entreposer ses véhicules et équipements de chantier pour une période déterminée;

ATTENDU QUE la Municipalité juge que cette utilisation est compatible avec la vocation du terrain et conforme aux règlements municipaux en vigueur;

ATTENDU QUE les conditions de location proposées prévoient un loyer mensuel de 200 \$, pour la période du 15 décembre 2025 au 31 mai 2026, selon les modalités prévues au contrat joint à la présente résolution;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite autoriser la conclusion du contrat et permettre la signature officielle par les représentants désignés;

EN CONSÉQUENCE,

**242-2025** Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE la Municipalité d'Yamachiche autorise la location d'une portion du terrain municipal situé dans le parc industriel ayant comme numéro de lot 5 587 602, de tout au plus 15 000 pi<sup>2</sup> à la compagnie Excavation Michel Plante inc., aux fins d'entreposage de véhicules et d'équipements de chantier.

QUE le contrat de location couvrant la période du 15 décembre 2025 au 31 mai 2026, au coût de 200 \$ par mois;

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale et greffière trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Yamachiche, le contrat de location entre les deux parties;

QUE la Municipalité se réserve tout droit d'accès, de contrôle, d'inspection et d'application des règlements municipaux en lien avec l'utilisation du terrain;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit remise au locataire;

QUE l'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée

### 3. Embauches journaliers étudiants surveillance des aires de glace

CONSIDÉRANT les horaires des aires de glace au centre du village et au parc Yamariloup;

CONSIDÉRANT que ces horaires sont de jour, de soir et de fins de semaine;



EN CONSÉQUENCE,

**243-2025** Il est proposé par Frédéric Debrix, appuyé de Mathieu Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE soient embauchés les journaliers étudiants, à temps partiel, pour la surveillance des patinoires situées au centre du village et au parc Yamariloup pour la période hivernale 2025-2026;

Que les conditions de travail soient selon les Normes du Travail et le taux horaire selon l'équité salariale.

**Questions des contribuables :**

- Taux horaire surveillance des aires de glace
- Procédure d'embauche surveillance des aires de glace
- Location du terrain, possibilité d'achat?
- La location est-elle renouvelable à la fin du terme?

**Pour les fins administratives, nous mentionnons que monsieur le maire, Steeve Boulanger, n'a pas participé à aucun des votes de la présente assemblée et reconnaît de facto avoir signé chacune des résolutions.**

**Monsieur le maire Steeve Boulanger constate que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 20.**

**LECTURE FAITE, Steeve Boulanger et Marie-France Boisvert :**

---

**Steeve Boulanger, maire**

---

**Marie-France Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière**